



# LA NOUVELLE LACHENOISE



web

MAI 2015

FLASH INFO N° 31

[www.lassigny.fr](http://www.lassigny.fr)

## INFOS PRATIQUES

### INSCRIPTIONS ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Pour les enfants nés en 2012 et les nouveaux arrivants, merci de prendre contact avec Mme DESACHY, directrice de l'école maternelle au 03.44.43.74.03.

Les inscriptions à l'école élémentaire pour le CP et les nouveaux arrivants auront lieu le **lundi 08 Juin 2015 de 16h15 à 20h.**

Vous devrez vous munir des documents suivants :

- Certificat de pré-inscription délivré par la Mairie (1ère année maternelle et CP)
  - Livret de famille, Carnet de santé
- Photocopie du jugement pour les parents divorcés
- Certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre commune.

### FERMETURE DE CLASSE



A l'heure actuelle, la fermeture de la classe de maternelle est actée. Nous avons rencontré la Directrice Académique le 21 Avril dernier, qui nous a assurés qu'un recomptage aura lieu en Juin et Septembre prochains.

### NOUVEAUX HORAIRES

#### TRESORERIE

La Trésorerie de Lassigny change ses jours d'ouverture au public :

**Le Lundi de 13H30 à 16H00,**

**Les Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,**

**Le Vendredi de 9h00 à 12h00.**

### DOTATION DE L'ETAT

L'Etat a décidé de baisser de manière drastique les dotations qu'il attribue aux Communes, dont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). En ce qui concerne LASSIGNY, la somme allouée en 2014 était de 140 330 €.

Cette année nous percevrons **97 170 €**, soit une **perte** de recette de **43 160 €** ! Les dépenses du budget 2015 ont été compressées le plus possible, mais nous avons été contraints d'augmenter les impôts locaux cette année.

La Taxe d'Habitation passe de 14,11 % à 14,25 % et la Taxe du Foncier Bâti passe de 14,06% à 14,20%,

La Taxe du Foncier Non Bâti passe de 56,20 % à 56,76%,

La Cotisation Foncière des Entreprises passe de 17,87 % à 18,04%.



### CONTRÔLE QUALITE DE L'EAU

Tous les mois, la Direction de la Santé Publique prélève et analyse l'eau de la Commune.

Malgré une teneur en nitrates élevée et la présence inférieure à la norme de l'atrazine et de la déséthylatrazine, **l'eau reste «consommable»** pour les services de la Santé Publique !

Il est indispensable que les intrants (traitement) diffusés dans les champs soient très éloignés du puits de captage et les bordures des routes de moins en moins traitées. Nous y travaillons.

# INFOS PRATIQUES

## EAU



Depuis le **1er Août 2013**, la **Lyonnaise des Eaux** est le nouvel exploitant des Services de l'eau potable et de l'assainissement. **L'avantage** de ce contrat est bien évidemment **la baisse de prix**.

A noter, que pour des montants **moins élevés**, le contrat que nous avons  **négocié** avec la Lyonnaise des Eaux comprend plusieurs prestations qui n'existaient pas avec la SAUR : la géolocalisation, la modélisation du réseau et la **télé-relève** qui est très utile en cas de fuite. **N'oubliez pas** de vous inscrire à ce service. Sont compris également le diagnostic concernant le forage et le remplacement des branchements en plomb. Une campagne de dératisation annuelle est également incluse.

Pour 120 m3 consommés, le coût Hors Taxes est de :

	Hier avec LA SAUR Hors Taxes	Aujourd'hui avec LA LYONNAISE Hors Taxes
Abonnements (eau potable + eaux usées)	86,76 €	60,00 €
Eau potable	103,33 €	62,96 €
Eaux usées	261,62 €	121,79 €
Parts Commune (eau potable + eaux usées)	170,37 €	279,60 €
<b>TOTAL Hors taxes</b>	<b>622,08 €</b>	<b>524,35 €</b>

Les montants récupérés par L'Agence de l'Eau sont restés invariables soit 86,08 € HT pour 120 m3 et ne sont donc pas intégrés dans la comparaison ci-dessus.

### EXPLICATIONS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m3 :

Vous avez remarqué que la part qui revient à la Commune est plus importante dans le nouveau contrat.

Comme je l'ai annoncé le jour des vœux de 2014, l'argent, soit 206 € que **ponctionnait** la SAUR est, depuis la nouvelle négociation, récupéré pour 109 € par la Commune et les 97 € restants sont retirés de la facture totale.

Cette manne financière permettra de réaliser la réhabilitation de la station d'épuration d'un montant de 520 000 €, l'entretien des réseaux, ainsi que leur renouvellement progressif, en limitant fortement les emprunts.

# INFOS PRATIQUES

## CITY-STADE

Le city-stade a été créé dans le but de permettre à nos enfants d'avoir un espace qui leur est consacré. Nous trouvons inadmissible que ce dernier se retrouve régulièrement dans un état déplorable.

Nous vous informons que le Ministère de la Justice a publié un décret le 27 Mars dernier aggravant l'amende encourue en cas d'abandon d'ordures sur la voie publique. Sont visées les « ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit » déposés « dans un lieu public ou privé ».

Pour information, le ou les responsables encourent une amende de 450 €.

Il serait souhaitable de respecter ce lieu dédié à nos enfants. Merci.



PHOTOS PRISES LE  
17 AVRIL 2015



## CHIENS PARC DE JEU

Nous vous rappelons que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur les pelouses au Parc de jeu.

Le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35€, sur la base de l'article R632-1 du code pénal.



Nous comptons sur la citoyenneté de tous pour préserver le parc de jeux.

## SECURITE / CHANGEMENT SENS DE CIRCULATION

Pour des raisons de sécurité, la rue de *Plessier*, depuis le carrefour de la rue du *Bouquet* jusqu'à la rue *Misacard* est en sens interdit.



D'ici peu, la rue des *Rouinettes* ainsi que la rue de la *Chapelle Saint Genest* seront également en sens unique.

## FETE DES MERES

Le Dimanche 31 Mai, les commerçants Lachenois pensent à la fête des mères.

A cette occasion, la fleuriste « COTÉ FLEURS » et la serre « VAN CLEEMPUT » vous proposent des bouquets et compositions florales.

Le restaurant la « TÊTE NOIRE » sera exceptionnellement ouvert et vous proposera un menu complet à 25 €. Pensez à réserver au 03.44.43.60.09.



Bonne fête  
à toutes les mamans !

# MANIFESTATIONS A VENIR

## ➤ MAI

### Vendredi 08 MAI : COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 08 MAI 1945



10H45 : Rendez-vous sur la Place de la Mairie.

11H00 : Messe.

11H45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

**PRESENCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES ET DES JEUNES SAPEURS POMPIERS**

### Vendredi 08 MAI : BROCANTE USL FOOTBALL AU STADE DE FOOT



Plus d'informations auprès de M. Eric BRIESMALIEN au : 06.20.35.56.16.

M. Nicolas OBRY au : 06.22.52.46.70.

M. Thierry MILLIANCOURT au : 06.71.07.49.55.

**BUVETTE / RESTAURATION SUR PLACE + TOMBOLA**

### Samedi 09 MAI : CINEMA AU CENTRE SOCIAL ET RURAL

17H30 : **FAST & FURIOUS 7**

Tarifs : 4 € par adulte / 3 € par enfant jusqu'à 16 ans.



**Dimanche 10 MAI : COURSE VTT XC-DAY ENDURANCE**  
**De 09H00 à 12H00 + Sortie Village direction COMPIEGNE**

Inscriptions et plus de renseignements auprès de M. Stéphane MILLIANCOURT au : 06.09.54.61.99.

### Dimanche 10 MAI : OUVERTURE AU PUBLIC SITE TOUR ROLAND

De 10H30 à 18H00

Entrée 3€ et gratuit pour les enfant jusqu'à 18 ans.



**Samedi 23 et Dimanche 24 MAI PASSAGE DU « ROPARUN »**

qui relie PARIS à ROTTERDAM.

## ➤ JUIN

### **Dimanche 14 JUIN : COURSE DE VELOS SUR ROUTE**

**« 62ème RONDE DE L'OISE »**



Les cyclistes emprunteront la rue Saint Crépin et la rue du Plémont aux alentours de 13H30.



**Dimanche 21 JUIN : OUVERTURE AU PUBLIC SITE TOUR ROLAND**

**DE 10H30 à 18H00**

Entrée 3€ et gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans.